

Fenêtres sur le Québec

AVEC L'IMPOSITION DU MODÈLE ENTREPRENEURIAL À L'UNIVERSITÉ : LA PRÉCARITÉ GUETTE LES PROFESSEURS AU QUÉBEC

Jean-Marie Lafortune, président de la Fédération québécoise des professeurs d'université (FQPPU) et Hans Poirier, professionnel de recherche de la FQPPU.

« Qui n'existe ou ne s'exerce que par une autorisation révocable ; qui n'offre nulle garantie de durée, de stabilité, qui peut toujours être remis en cause ; qui est d'une sécurité douteuse »⁶. Les définitions convenues de l'adjectif « précaire » semblent aux antipodes du caractère permanent conféré au statut de professeur d'université. Or, le passage d'une conception de l'université comme service public à un modèle entrepreneurial a pour effet de précariser tous les membres de la communauté universitaire, incluant le corps professoral.

Depuis le Rapport Parent⁷, les universités québécoises ont adopté un modèle singulier, répondant à la nécessité d'une part, de former une main-d'œuvre qualifiée dans de nombreux domaines et, d'autre part, de soutenir l'établissement d'une élite intellectuelle francophone susceptible de contribuer à l'essor de la société québécoise. Toutefois, ses auteurs n'ont pas cherché à encourager l'intervention de l'État de la même façon pour les universités qu'elle l'a fait pour l'école primaire et secondaire. Au nom des principes de liberté et d'autonomie, le rapport recommandait à l'État québécois de soutenir financièrement une partie



importante des activités des universités tout en acceptant de ne pas s'ingérer dans leur prise de décision. Il rejetait donc à la fois le modèle d'université d'État répandu en Europe et celui d'université privée qui prévaut en Amérique du Nord⁸.

Outre le fait qu'elles soient autonomes en dépit d'un financement public considérable, ce qui les distinguait jusqu'à récemment, les universités québécoises ont une gestion collégiale, voire une co-gestion, qui place la communauté universitaire en général et les professeurs en particulier au cœur de la prise de décisions⁹.

L'université comme service public

La typologie des universités peut se décliner en quatre modèles¹⁰ : l'université libérale, comme « lieu de transmission d'un savoir qui est lui-même sa propre fin » et dont les idées et les œuvres sont le patrimoine de l'humanité ; l'université scientifique, d'inspiration humboldtienne, dont la mission est la recherche de la vérité par l'entremise de l'activité scientifique et qui reconnaît l'exercice de la liberté académique comme une « condition essentielle de sa créativité » ; l'université comme service public, cherchant à combiner

pertinence sociale, économique et culturelle. Ce modèle est caractérisé par « une symbiose entre l'action et la réflexion, [...] ce qui en assure l'insertion sociale et en fait un foyer du progrès » ; enfin, l'université entrepreneuriale, orientée vers l'innovation technologique et sociale, établissant des partenariats avec les entreprises et se caractérisant par une compétition entre les établissements.

De la fin des années 1960 aux tournant des années 2000, le modèle privilégié par les universités québécoises fut celui du service public. En raison de leur tâche, qui comprend l'enseignement, la recherche-création et le service à la collectivité, les professeurs se sont inscrits au cœur d'une mission orientée vers le bien commun. Dans ce cadre, la permanence accordée aux professeurs a fait office de pacte social alors que les études universitaires demeuraient accessibles à tous ceux qui avaient l'intérêt et le talent pour s'y engager.

L'université-entreprise

Au cours des deux dernières décennies, le glissement de l'université vers un modèle entrepreneurial s'est accéléré au Québec à la faveur d'une convergence de facteurs. D'abord, l'offre en matière d'éducation supérieure s'est mondialisée, ce qui a favorisé une plus grande compétition entre les institutions universitaires. Les économies québécoises et canadiennes se sont orientées de plus en plus vers la nécessité de produire un savoir appliqué, ce qui a entraîné une réorientation des politiques publiques, où l'innovation occupe aujourd'hui une place centrale. Finalement, les politiques d'austérité ont provoqué une diminution importante du financement public des universités, qui ont diversifié

⁶ Larousse (2016). Dictionnaire : précaire. Dictionnaire de français Larousse. En ligne : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/precaire/63295>. Consulté le 10 mars 2016.

⁷ Publié en trois tomes de 1963 à 1966, le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, mieux connu sous le nom de Rapport Parent, a établi les bases du système public d'éducation en procédant à une véritable « nationalisation ».

⁸ Lucier, Pierre. (2006). *L'université québécoise : Dignes, mission, environnements*. Laval : Presses de l'Université Laval, 179 p.

⁹ *Ibidem*.

¹⁰ Voir Lessard, Claude (2012). *Modèles d'université et conceptions de la qualité : pour une université plurielle et capable de s'en témoigner*. Conseil supérieur de l'éducation, 29 novembre 2012. 20 p.

leurs sources de revenu en s'ouvrant davantage à l'investissement privé et en stimulant les partenariats de recherche susceptibles de mener à des résultats brevetables et commercialisables¹¹. On a aussi cherché à augmenter les droits de scolarité exigés des étudiants, qui sont désormais perçus comme des clients.

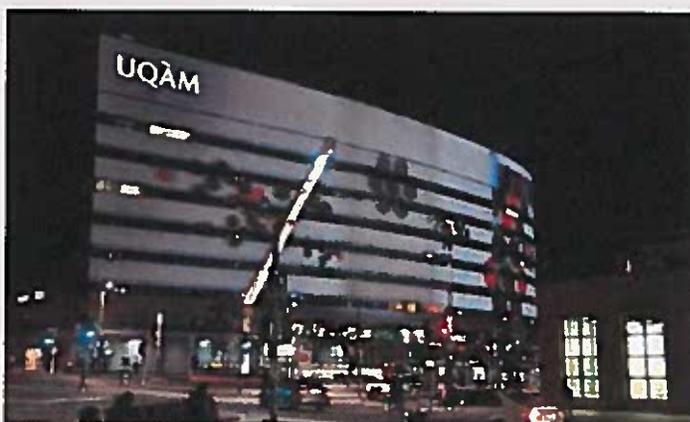
En plus de compromettre le caractère public des établissements, cette dérive entrepreneuriale affecte le corps professoral. Le nombre de professeurs diminue en raison d'un gel d'embauche et du fait que les postes libérés par les départs à la retraite ne sont pas systématiquement comblés, malgré un accroissement considérable de la fréquentation étudiante, en particulier aux 2^{ème} et 3^{ème} cycles. Les professeurs voient ainsi leur tâche s'alourdir de façon considérable. De même, ceux qui œuvrent dans des disciplines qui n'ont pas de fort potentiel de rentabilité commerciale sont précarisés et peinent à obtenir des fonds pour poursuivre leurs travaux¹².

Le mode de gestion collégial est peu à peu remplacé par un mode de gestion hiérarchique. Au nom de principes de gestion importés de l'entreprise privée, les membres de la communauté universitaire sont marginalisés au sein des instances décisionnelles au profit de personnes issues des milieux socio-économiques, quoi ne connaissent souvent rien au fonctionnement des institutions. En dépit du personnel académique

qui s'amenuise, le nombre de cadres et d'adjoints de direction ne cesse d'augmenter, accaparant des ressources rares destinées aux activités d'enseignement et de soutien à la recherche¹³.

Judiciarisation grandissante

Enfin, la liberté académique, enchâssée dans les conventions collectives, est mise à mal par la judiciarisation grandissante des relations de travail. À titre d'exemple, un tribunal d'arbitrage a récemment tranché en faveur de l'administration de l'université du Québec en Outaouais (UQO) dans un litige qui l'opposait au syndicat des professeurs et qui portait, entre autres, sur la prise de parole publique par des professeurs au cours de la grève étudiante de 2012. Dans son jugement, le juge a reconnu que les professeurs jouissent effectivement de la liberté académique dans le cadre de leurs fonctions d'enseignement



et de recherche, mais que ce principe est subordonné à l'obligation de loyauté envers l'employeur, tel que l'énonce le code du travail du Québec, lorsqu'ils s'expriment extramuros. Cet exemple illustre les transformations inhérentes au modèle entrepreneurial et leur impact sur la vie académique. L'université-entreprise doit se conformer aux règles qui prévalent dans les autres

domaines d'emploi, sans égard pour son histoire, son autonomie et pour la liberté nécessaire au plein accomplissement de sa mission.

Heureusement, de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer l'établissement d'une culture d'entreprise au sein des universités et pour réaffirmer une vision différente de l'éducation supérieure¹⁴, fidèle au principe d'autonomie universitaire telle que la concevait le Rapport Parent, ainsi qu'à l'héritage du modèle d'université publique.

Dans ce contexte, l'action syndicale demeure le principal véhicule pour réhabiliter la mission historique des institutions tant auprès des dirigeants, des responsables politiques que de l'opinion publique. Pour ce faire, une mobilisation des professeurs d'université et une solidarité avec les autres corps d'emploi est primordiale, malgré une surcharge de travail¹⁵ qui rend cette mobilisation difficile.

Nonobstant les succès mitigés du recours aux tribunaux obtenus jusqu'à maintenant par les syndicats universitaires, le fait que les groupes antisyndicaux et les administrations utilisent dorénavant la voie juridique – notamment par le biais d'injonctions – pour faire invalider des décisions prises collectivement

par des assemblées légitimes, ou encore pour bafouer le principe de liberté académique, appelle un repositionnement stratégique en cette matière. Une réflexion sur les gains envisageables par la voie du droit s'impose dans un proche avenir.

¹¹ Pour un aperçu des conséquences que ce changement de modèle a eu sur l'Université McGill, voir Chan, Adrienne et Donald Fischer (2008), *Academic Culture in Canadian Universities: A Context of Change*. In *Les transformations des universités du XI^{ème} au XX^{ème} siècle*. Yves Gingras et Lynn Foy (dir.). Québec : Presses de l'Université du Québec, p.175-203.

¹² Voir Racine, Jules et Hans Poirier (2016). *Le Déclin de la recherche universitaire au Québec : évolution et enjeux*. Montréal : FOPFU, 34 p.

¹³ FOPFU (2014). *Propositions de la FOPFU à l'égard du projet de loi 15*, 16 p.

¹⁴ Baillargeon, Normand (2011). *Je ne suis pas une PME : plaidoyer pour une université publique*. Montréal : Les Éditions Poètes de brousse, 90 p.

¹⁵ Voir le fascicule intitulé *Le droit des conciliations : s'apaiser... s'écouter*. FOPFU (2014). Montréal : FOPFU, 38 p.